Assemblée Générale Extraordinaire



Bienvenue à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Whitestone Group

Philippe Masset

Président du Conseil d'Administration

Frédéric Pouchain

Administrateur-Délégué

Représentants de Multifin SA:

- Arnoud de Pret
- Valentine de Pret
- Gérard Lamarche







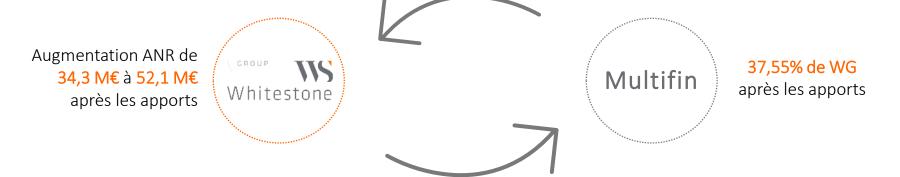
- 1. Présentation de l'Opération aux actionnaires
- 2. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'Opération et établis conformément aux articles 7:179 et 7:197 du Code des Sociétés et Associations
- 3. Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts
- 4. Augmentation de capital par apport en nature
- 5. Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital
- 6. Administrateurs : Démission Nomination Décharge
- 7. Pouvoirs et autorisations
- 8. Divers



Résumé

Apport en nature de 4 actifs valorisés à 17,8 M€:

- > 2,31% en transitif dans Energy Solution Group pour 12,3 M€
- ➤ 11% dans **Abbove** pour **1,0 M**€
- > 1% en transitif dans Clay Capital pour 1,3 M€
- ➤ 520 actions Sibelco pour 3,2 M€



1.369.680 nouvelles actions émises à 13 € en échange des apports

Multifin en quelques mots

5

Multifin SA, société de gestion patrimoniale belge, articule sa stratégie autour de 4 axes :

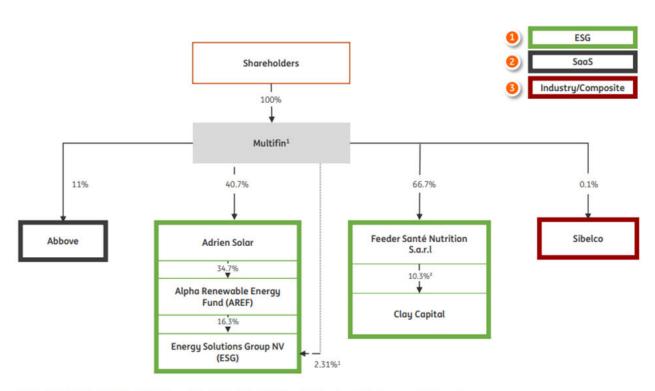
- 1. la philanthropie sur les thèmes de l'enseignement et l'environnement ;
- 2. l'immobilier à vocation sociétale;
- 3. des prises de participation dans des fonds de private equity ou en direct dans des petites et moyennes entreprises principalement belges;
- 4. ses participations, historique dans AB-InBev et plus récente dans DSM-Firmenich.

Actionnaire engagé, attentif à la création de valeur à très long terme et attention particulière aux aspects de durabilité (ESG).



Apports Multifin

6



(1) The indirect stake of Multifin in ESG Solar = $0.41 \times 0.35 \times 0.13 = 0.02$ (2) not held by shares, but via partnership interests







7

1. Présentation Opération

ENERGY SOLUTIONS GROUP

Energy Solutions Group est un acteur industriel et international du secteur de l'énergie qui accélère la transition vers une énergie durable en créant de la valeur à long terme grâce à une stratégie de croissance "buy and hold" et en investissant dans des infrastructures dotées de technologies éprouvées dans les domaines du solaire, de l'éolien, des infrastructures de recharge rapide et du stockage de l'énergie.

Chiffres Clés (2022)

• MW installés: 498 (85% NL; 15% BE)

MW en projet: 438 (41% NL; 59% BE)

EBITDA: 56 M€

• Valeur 100% equity: 530 M€



Sibelco a été fondée en 1871 et est une entreprise multinationale belge avec des activités dans 32 pays et un portefeuille multiminéraux étendu. Elle emploie plus de 5000 personnes dans le monde entier et extrait, transforme et vend des minéraux industriels, principalement du sable siliceux, des argiles, des feldspaths et de l'olivine. Elle est également leader dans recyclage du verre.

Chiffres Clés (2022)

• Chiffre d'affaires: ± 2.000 M€

• **EBITDA**: ± 340 M€

Dividend Yield: 2,4%Employés: ± 5000

• Capitalisation boursière: ~2,900 M€

Présentation actifs apportés

abbove.

Wealth planning platform

Abbove développé une plateforme de gestion patrimoniale collaborative qui relie toutes les personnes et tous les éléments liés au patrimoine d'une famille en un seul endroit: le conseiller de confiance. les membres de la famille, données patrimoniales et la technologie pour organiser et préparer ลน mieux leur patrimoine.

Chiffres Clés (2022)

• Clients B2B: 70

Familles clientes: 25 k
 EBITDA: ± 200 k€

• **Employés:** ± 10

Valeur 100% equity: 9 M€

Clay Capital

Fonds qui investit pour renforcer et réorienter la façon dont les matières sont produites et consommées par le biais de l'innovation afin d'obtenir des résultats durables, nutritifs et circulaires. Clay Capital a été fondée avec la conviction que l'alimentation est à la fois la cause et le remède à certains des défis les plus urgents d'aujourd'hui : la dégradation de l'environnement, l'inégalité sociétale et la santé humaine.

Chiffres Clés (2022)

AuM Fund II: 145 M\$

Participations Fund I & II: 13
Investissement moyen: 3–8 M\$

• Employés: 14

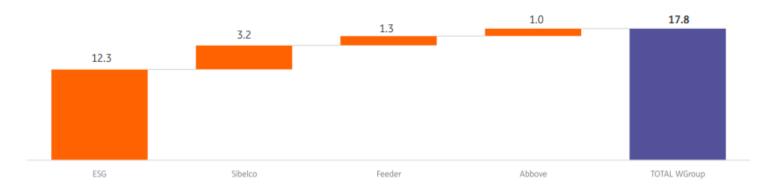
Valeur 100% equity: 50 M\$



Valorisation Apports Multifin

8

Valuation waterfall including Multifin underlying financial assets at fair value (€m)





To conclude this valuation report, the considered assets of Multifin point to total Equity value of € 17.8m on 31/12/2023



| Independent Valuation Report | February 2024





Détails valorisation apports*

Dénomination de la société	% du capital	Montant de l'apport	Méthodes de valorisation
Actions Adrien Solar SRL (qui porte la participation dans Energy Solution Group via Alpha Renewable Fund)	40,7% de Adrien Solar qui détient 34,7% de Alpha Renewable Fund qui possède 16,3% de ESG, → 2,31% de ESG en transitif	12.284.746 EUR	1) Fourchette de valorisation basée sur des multiples : • boursiers : EV/EBITDA'23e, '24e e. '25e); EV/ Megawatt • et de transactions (EV/ Megawatt) 2) Vérification avec la valeur de l'investissement d'Adrien Solar (augmentation de capital en 2023) qui correspond au milieu de la fourchette. 3) Clause d'ajustement de la valeur de l'apport si la prochaine augmentation de capital devait se faire à une valeur inférieure à celle-ci.
Actions Abbove SA Actions Feeder Nutrition et Santé Sàrl (FNS)	11%	1.000.030 EUR 364.316,07 EUR	Dernière transaction en mars 2021 qui correspond à l'entrée au capital de Multifin. Valeur des fonds propres de FNS au 31/09/23 prenant en compte l'ANR de Clay Capital à cette date Incorporation au capital des avances d'actionnaires intervenue en février 2024
Créance sur Feeder Nutrition et Santé Sàrl	NA	906.750 EUR ajustée à 906.747,93 EUR pour atteindre un nombre entier de Nouvelles Actions à émettre	10% des engagements futurs potentiels appelés par le fonds Clay Capital
Actions Sibelco SA	520 Actions	3.250.000,00 EUR	104 actions ont été valorisées à la valeur proposée pour le rachat d'actions, à savoir 6.850 EUR par action et 416 actions ont été valorisées au cours de bourse pondéré des trois derniers mois, à savoir 6.100 EUR par action.

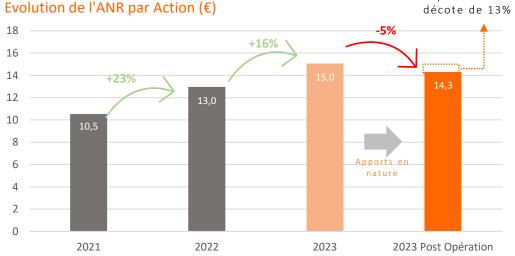
Valorisation WG

10

Valorisation du Groupe au 31/12/2023

ANR Pre-Opération	34,3 M €) +52%
ANR Post-Opération	52,1 M €

Effet dilutif sur l'ANR suite à l'opération car décote de 13%



Commentaires

• Évaluation au 31/01/2024 basée sur les performances financières des participations au 31/12/23 et la charte de valorisation.

Croissance ANR de 16% en 2023:

- effet positif des marchés boursiers se reflétant dans les multiples et le coût du capital;
- réalisation, voire surperformance, des business plans pour GFI, Iso-Tech et Atima;
- revalorisation d'ECP suite à la hausse des actifs sous gestion de 600 M€ en 2023.





Rapport d'échanges

Augmentations de capital WG		
EUR		
Données financières et boursières		
Cours de bourse au 31/12/23	10,40	
Cours de bourse au 09/02/24	10,40	
Nombre d'actions	2.278.375	
Capitalisation boursière au 31/12/23	23.695.100	
Capitalisation boursière au 09/02/24	23.695.100	
ANR au 31/12/2023	34.305.068	
ANR par action au 31/12/2023	15,06	
ANRarrondi par action au 31/12/2023	15,00	
Etape 1: apport d'actifs de Multifin en échang	e de nouvelles actions WG	
Prix émission nouvelles actions	13,00	
Prime cours de bourse au 31/12/23	25%	
Prime cours de bourse au 9/02/24	25%	
Décote ANR 31/12/23	-13%	
Valorisation pre-money WG	29.618.875	
Valeur des actifs apportés*	17.805.840	
Valorisation post-money	47.424.715	
Nombre nouvelles actions émises	1.369.680,0	
Nombre total actions	3.648.055,0	
		% capital
Multifin	1.369.680,0	37,55%
Actionnaires WG existants	2.278.375,0	62,45%
Total	3.648.055,0	100,0%



Actionnariat post Apports

	Actuel		Après l'AK	en nature
	# actions	% capital	# actions	% capital
Multifin	0	0,00%	1.369.680	37,55%
Fondateurs	765.404	33,59%	765.404	20,98%
Familles représentées au CA	595.903	26,15%	595.903	16,33%
Invest.BW	94.877	4,16%	94.877	2,60%
Auto-contrôle	47.690	2,09%	47.690	1,31%
Autres	774.501	33,99%	774.501	21,23%
Total	2.278.375	100,0%	3.648.055	100,0%



Organigramme juridique post Apports



Répartition ANR post Apports

en % ANR post apports (52,1 M€)

14

Transition Energétique

Matériaux Spécifiques

PMEs













31% 42% 27%



Apports Multifin

Cash-flows



Fonds propres post Apports

15

31 décembre 2023

Capitaux propres (en EUR)	Situation actuelle *	Ajustement (Opération)
Capital	7.902.619,53	12.655.409,13
Primes d'émission	7.775.323,81	20.828.374,21
Plus-value de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	345.684,31	345.684,31
Bénéfices (Pertes) Reporté(e)s	(1.539.975,83)	(1.539.975,83)
Total des capitaux propres	14.483.651,82	32.289.491,82

^{*}Situation actuelle basée sur l'exercice comptable au 31 décembre 2023 pro forma, dont la version auditée sera publiée dans le rapport annuel 2023

Mission & Objectifs financiers

16

La mission de WG est d'investir principalement dans des PMEs basées en Belgique pour les développer au travers de prises de participations minoritaires et majoritaires influentes :

- sur le long terme (du type « Evergreen »)
 mais tout en veillant à faire tourner le
 portefeuille;
- principalement dans des PMEs belges rentable (minimum 75% du portefeuille);
- focus progressif sur la dimension ESG
 notamment au travers des secteurs ciblés ;
- portefeuille diversifié mais avec des piliers dans des sociétés majoritairement privées.

Objectifs financiers:

- Total Shareholders Return (évolution ANR + dividendes) à deux chiffres > coût du capital;
- Frais généraux autour de 1% ANR ;
- Rigueur financière avec un endettement limité dans la holding (Loan-To-Value de maximum 10% sachant qu'il est de 0% actuellement).



Stratégie, Critères & Cibles d'investissement

17

Investissements structurés autour de 3 piliers

- Transition énergétique
- Matériaux spécifiques (inclus métaux précieux/rares et minéraux, minéraux)
- PMEs

Appproche structurée mais aussi opportuniste

- Agilité/rapidité
- Créativité
- Structuration financière

Critères d'investissements:

- Revenus récurrents et pricing power;
- Barrières à l'entrée;
- Score élevé dans chacune des six catégories (résilience marché, solidité financière, track record managériale, valorisation attractive, gouvernance irréprochable et approche durable);
- Ouverture de la **gouvernance** à notre influence.

Cibles:

- EBITDA entre 1 et 5 M€ sans exclure d'aller au-delà si opération prioritaire;
- entrée par augmentation de capital avec de la dette subordonnée/convertible éventuellement;
- financement de la croissance (organique et/ou M&A) ou d'un MBO/MBI.



18

Prochaine phase: levée de fonds

- la Société envisage de proposer à ses actionnaires de procéder à des augmentations de capital en numéraire pour un montant total visé entre 15 M€ et 25 M€ au même prix par action (13 EUR).
- Multifin souhaite souscrire au prorata des montants effectivement souscrits par les autres actionnaires et investisseurs afin de maintenir sa participation entre 37,55% et 40% dans le capital de la Société.
- Les actionnaires existants bénéficieront d'un droit de priorité pour souscrire une de ces augmentations de capital.
- Cette levée de fonds dotera la Société de nouveaux moyens lui permettant de se renforcer au capital de certaines participations existantes, en particulier GFIN, et de continuer ses investissements dans des PMEs belges à fort potentiel.
- Plusieurs dossiers d'investissements sont en cours d'analyse dont certains pourraient être signés sous la condition suspensive de la levée de fonds.
- La réalisation de ces investissements permettrait de faire « travailler » immédiatement les nouveaux capitaux, ce qui aura un effet positif sur l'ANR.



- 1. Présentation de l'Opération aux actionnaires
- 2. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'Opération et établis conformément aux articles 7:179 et 7:197 du Code des sociétés et associations
- 3. Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts
- 4. Augmentation de capital par apport en nature
- 5. Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital
- 6. Administrateurs : Démission Nomination Décharge
- 7. Pouvoirs et autorisations
- Divers



2. Rapport CA et Commissaire

Présentation rapport CA

20

Confidential and Privileged

WHITESTONE GROUP SA
Société anonyme
Route de Genval 32,
1380 Lune
Numéro d'entreprise : 0467.731.030 (RPM Bruxelles)
(Ja « Société »)

COMMUNICATION IMPORTANTE

CE DOCUMENT ET LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT VOUS SONT FOURNIS CONFORMÉMENT AUXENGENCES DE LA IOBELGE ET UNIQUEMENT EN VOITE QU'ILITÉ D'ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DANS LE BUT D'EXERCER VOS DROITS DE VOTE DANS LA SOCIÉTÉ ET À AUCUN AUTRE ITIEE, ET NE PEUTURN ÉTRE UTILISÉS OU INVOQUÉS À D'AUTRES FINS OU POUR TOUTE AUTRE DÉCISION. Y COMPRIS UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT POUR ACQUÉRIR, ACHETER, SOUSCRIRE, VENDRE OU ÉCHANGER DES TITRES (OU TOUTE OFFRE OU SOLLICITATION D'UNE OFFRE À CET EFFET.)

Table des matières:

- 1. Contexte de l'augmentation de capital en nature
- 2. Description de l'opération
- 3. Impact de l'augmentation de capital en nature et du prix d'émission
- 4. Description de l'importance de l'opération pour la société



L'ensemble des points du rapport du CA a été présenté dans la première partie de la présentation de l'AGE : «Présentation de l'Opération aux actionnaires »

1/14

VIS

2. Rapport CA et Commissaire



Présentation rapport Commissaire

TABLE DES MATIÈRES

21

1. MI	SSION	3
2. IDE	ENTIFICATION DE L'OPÉRATION	5
2.1.	Identification de la société bénéficiaire de l'apport	5
2.2.	Identification de l'apporteur	5
2.3.	Identification de l'opération	6
3. RÉ	MUNÉRATION RÉELLE ATTRIBUÉE EN CONTREPARTIE DE L'APPORT	8
4. CC	NCLUSIONS DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
EXTRA	ORDINAIRE DE LA SA WHITESTONE GROUP	9

Responsabilités du Commissaire:

⇒ L'apport en nature

Le Commissaire est responsable :

- D'examiner la description fournie par l'organe d'administration de chaque apport en nature :
- D'examiner l'évaluation adoptée et les modes d'évaluation appliqués à cet effet ;
- D'indiquer si les valeurs auxquelles conduisent ces modes d'évaluation correspondent au moins à la valeur de l'apport mentionnée dans l'acte; et
- De mentionner la rémunération réelle attribuée en contrepartie de l'apport.

☼ L'émission d'actions

Le Commissaire est responsable de formuler une conclusion sur le fait de savoir si :

Les données financières et comptables contenues dans le rapport spécial de l'organe d'administration qui comprend la justification du prix d'émission et les conséquences sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires — sont fidèles et suffisantes dans tous leurs aspects significatifs pour éclairer l'assemblée générale extraordinaire appelée à voter sur cette proposition.



22

2. Rapport CA et Commissaire

Conclusion rapport Commissaire

11

Concernant l'apport en nature

Conformément à l'article 7:197, §1 du CSA, nous avons examiné les aspects décrits ci-dessous, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial de l'organe d'administration à la date du 12 février 2024 et nous **n'avons aucune constatation significative à signaler** concernant :

- la description des biens à apporter
- · l'évaluation appliquée
- les modes d'évaluation utilisés à cet effet.

Nous concluons également que les modes d'évaluation appliqués par les parties pour l'apport en nature conduisent à la valeur des apports et cette dernière correspond au moins au nombre et à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable des actions à émettre en contrepartie. La rémunération réelle consiste en l'émission de 1.369.680 actions représentatives du capital social de la Société, jouissant du même type et des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Ces nouvelles actions bénéficieront d'une participation aux résultats de la société pour l'exercice en cours semblables aux actions existantes. Aucune autre rémunération n'est prévue. Le nombre d'actions à émettre a été déterminé sur base du pair comptable des actions existantes.

Ce nombre d'actions attribuées en contrepartie des apports, comparé à la valeur totale de l'apport, conduit à une valeur globale de souscription de chaque action qui correspond à la somme de la valeur de souscription et de la prime d'émission par action, s'élevant à 13 EUR par action.

Concernant l'émission d'actions

Sur la base de notre évaluation des données financières et comptables contenues dans le rapport spécial de l'organe d'administration, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que ces données qui comprennent la justification du prix d'émission et les conséquences sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires, ne sont pas fidèles et suffisantes dans tous leurs aspects significatifs pour éclairer l'assemblée générale extraordinaire appelée à voter sur cette proposition.





- 1. Présentation de l'Opération aux actionnaires
- 2. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'Opération et établis conformément aux articles 7:179 et 7:197 du Code des sociétés et des associations
- 3. Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts
- 4. Augmentation de capital par apport en nature
- 5. Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital
- 6. Administrateurs : Démission Nomination Décharge
- 7. Pouvoirs et autorisations
- Divers

24

3. Suppression droits de vote double

Suppression Article 33 §2 des statuts

« Article 33: Droit de vote

§1. A l'assemblée générale, chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions légales régissant les actions sans droit de vote.

§2. Un double droit de vote par rapport aux autres actions représentant une même part de capital est attribué aux actions de la société entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives.

Le délai de deux ans commence à courir à la date où les actions sont inscrites au nominatif dans le registre des actions nominatives, même si la présente disposition statutaire instaurant le double droit de vote n'avait pas encore été introduite dans les statuts au moment de l'inscription.

En cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes auxquelles est attribué un droit de vote double, se voient également attribuer un droit de vote double et ce, dès leur émission.

Toute action convertie en action dématérialisée ou transférée en propriété perd le droit de vote double à compter de sa dématérialisation ou de l'inscription de son transfert dans le registre des actions de la société.

Toutefois, le transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de régime matrimonial ou de cession à titre onéreux ou à titre gratuit au profit d'un successible n'entraîne pas la perte du droit de vote double et n'interrompt pas le délai de deux ans. Il en est de même en cas du transfert d'actions entre sociétés qui sont contrôlées par un même, ou s'il y a contrôle conjoint, par les mêmes actionnaires de contrôle, personnes physiques ou morales, ou entre l'une de ces sociétés et ces actionnaires de contrôle.

Tout changement de contrôle au sens du Code des sociétés et des associations d'une personne

morale qui détient des actions de la société auxquelles un droit de vote double est attribué vaut transfert des actions, sauf si ce changement de contrôle s'opère au bénéfice de l'époux(se), du cohabitant légal ou d'un ou plusieurs successibles de l'actionnaire ou des actionnaires de contrôle de cette personne morale.

N'a pas davantage pour effet la perte du droit de vote double et n'interrompt pas le délai de deux ans, le transfert d'actions à une personne morale contre l'émission de certificats visés à l'article 7:61, \$1er, alinéa 1er du Code des sociétés et des associations, assortie de l'engagement de cette personne de réserver tout produit ou revenu au titulaire de ces certificats, ni l'échange de certificats contre des actions visé à l'article 7:61, \$1er, alinéa 6, ou \$2, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, pour autant qu'il intervienne au profit de celui qui a procédé à la certification ou d'un de ses cessionnaires répondant aux conditions de l'alinéa 2 ou 3. Un changement de contrôle de la personne morale visée dans la phrase précédente entraîne la perte du droit de vote double sauf si ce changement de contrôle a lieu au bénéfice de cessionnaires qui remplissent les conditions prévues au cinquième ou sixième alinéa. Les articles 1:14 à 1:18 du Code des sociétés et des associations s'appliquent mutatis mutandis.

La fusion ou la scission de la société reste sans effet sur le droit de vote double pour autant que les statuts de la(des) société(s) bénéficiaire(s) prévoient l'octroi d'un droit de vote double.

POUR	CONTRE	ABSTENTION



- 1. Présentation de l'Opération aux actionnaires
- 2. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'Opération et établis conformément aux articles 7:179 et 7:197 du Code des sociétés et des associations
- 3. Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts
- 4. Augmentation de capital par apport en nature
- 5. Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital
- 6. Administrateurs : Démission Nomination Décharge
- 7. Pouvoirs et autorisations
- Divers

Proposition de décision

Après présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire susmentionnés et sous condition de l'approbation du point 3 (Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts), l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la Société par un apport en nature des Participations Apportées, à une valeur d'apport de 17.805.840 EUR contre l'émission de 1.369.680 Nouvelles Actions de la Société à attribuer à Multifin SA. Le prix d'émission par Nouvelle Action s'élève à 13 EUR par action, soit une prime de 25% par rapport au cours de bourse et une décote de 13% par rapport à l'Actif Net Réévalué de la Société. En conséquence, à l'issue de l'Opération, Multifin SA détiendra 37,55% du capital de la Société.

Les Nouvelles Actions à émettre lors de l'augmentation de capital seront de même nature que les actions existantes, revêtiront la forme nominative ou dématérialisée et auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes et participeront notamment au résultat de la Société pour la totalité de l'exercice en cours. Les Nouvelles Actions seront entièrement libérées. La Société demandera l'admission des Nouvelles Actions sur Euronext Growth au plus tard nonante (90) jours après leur émission.

POUR	CONTRE	ABSTENTION



- 1. Présentation de l'Opération aux actionnaires
- 2. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'Opération et établis conformément aux articles 7:179 et 7:197 du Code des sociétés et des associations
- 3. Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts
- 4. Augmentation de capital par apport en nature
- 5. Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital
- 6. Administrateurs : Démission Nomination Décharge
- 7. Pouvoirs et autorisations
- Divers

Proposition de décision

28

L'Assemblée Générale décide de modifier en conséquence l'article 5 (Capital de la société) des statuts de la Société comme suit :

« Article 5 – Capital de la société

Le capital est fixé à 12.655.409,13 euros (douze millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent neuf virgule treize \in).

Il est représenté par 3.648.055 (trois millions six cent quarante-huit mille cinquante-cinq) actions avec droit de vote, sans mention de valeur nominale, représentant chacune 1/3.648.055ième du capital.»

POUR	CONTRE	ABSTENTION



- 1. Présentation de l'Opération aux actionnaires
- 2. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'Opération et établis conformément aux articles 7:179 et 7:197 du Code des sociétés et des associations
- 3. Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts
- 4. Augmentation de capital par apport en nature
- 5. Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital
- 6. Administrateurs : Démission Nomination Décharge
- 7. Pouvoirs et autorisations
- Divers



Démissions et Décharges

30

Sous condition de l'approbation du point 4 (Augmentation de capital par apport en nature) figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale **acte la démission de**:

- (i) INTERPRIM'S SA (représentée par Frédéric Pouchain),
- (ii) Sandro Ardizzone
- (iii) 2 BAU (représentée par Imre de Coster)

de leurs postes d'administrateurs et octroie décharge à ceux-ci pour l'exercice de leurs mandats en cours.

Frédéric Pouchain reste CEO de WG et un Comité Exécutif va être mis en place avec Sandro Ardizzone et Antoine Duchateau.

Le Comex sera invité permanent au Conseil d'Administration.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Cooptation et Décharge

31

Sous condition de l'approbation du point 4 (Augmentation de capital par apport en nature) figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale acte:

- (i) la **démission de PhM Advisory SRL** (représentée par Philippe Masset) de son poste d'administrateur,
- (ii) octroie décharge à celle-ci pour l'exercice de son mandat en cours et
- (iii) confirme **la cooptation de OBAM SA** (représentée par Philippe Masset) pour le reste du mandat en cours.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Nominations

32

Sous condition de l'approbation du point 4 (Augmentation de capital par apport en nature) figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale **décide de nommer**

- (i) Gérard Lamarche, et
- (ii) Valentine de Pret

comme administrateurs de la Société pour un mandat de quatre 4 ans.

POUR	CONTRE	ABSTENTION



- 1. Présentation de l'Opération aux actionnaires
- 2. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'Opération et établis conformément aux articles 7:179 et 7:197 du Code des sociétés et des associations
- 3. Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts
- 4. Augmentation de capital par apport en nature
- 5. Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital
- 6. Administrateurs : Démission Nomination Décharge
- 7. Pouvoirs et autorisations
- Divers

7.	D	_	 w	0	١.	b	÷	9	 ÷	0	pr.	i e	9	ı,	0	m	6

Nominations

34

L'Assemblée Générale décide d'octroyer :

- Au conseil d'administration de la Société, à chaque administrateur, chacun agissant seul avec faculté de substitution, tout pouvoir pour exécuter les décisions adoptées par la présente Assemblée Générale;
- À un ou plusieurs mandataires à désigner par le conseil d'administration, avec pouvoir de substitution, agissant ensemble ou séparément, aux fins de procéder à toute formalité juridique et administrative relative aux décisions adoptées par la présente Assemblée Générale ; et
- Au notaire instrumentant, tout pouvoir en vue du dépôt et de la publication de l'acte et de la coordination des statuts de la Société.

POUR	CONTRE	ABSTENTION					



- 1. Présentation de l'Opération aux actionnaires
- 2. Prise de connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire relatifs à l'Opération et établis conformément aux articles 7:179 et 7:197 du Code des sociétés et des associations
- 3. Suppression du droit de vote double et modification de l'article 33 des statuts
- 4. Augmentation de capital par apport en nature
- 5. Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital
- 6. Administrateurs : Démission Nomination Décharge
- 7. Pouvoirs et autorisations
- 8. Divers

Whitestone Group SA

Frédéric Pouchain \ CEO f.pouchain@whitestone.eu

Route de Genval 32 1380 Lasne RPM Brabant Wallon 0467.731.030

www.whitestone.eu

TICKER \ ROCK (Euronext Bruxelles)



STRICTEMENT CONFIDENTIEL